

Il est possible d'obtenir une aide financière pour les doctorants invités à présenter une communication à des colloques internationaux à l'étranger.

Cette aide finance le coût du transport.

Les dossiers sont examinés chaque année dans le courant du second semestre (mars-avril), dans un premier temps par les formations doctorales qui établissent un classement des dossiers transmis ensuite à l'ED. La décision finale est rendue au mois de juin suite à la délibération du conseil de l'ED.

Le dossier est à remettre au **secrétariat de sa formation doctorale**

Pièces à fournir :

- Invitation officielle d'une institution universitaire étrangère à participer à un colloque ou à un congrès international
- Programme du colloque
- Titre et résumé d'une page (recto-verso) de la communication prévue
- Lettre de recommandation du directeur de thèse
- Estimation du coût du transport
- Copie de la carte d'étudiant de l'année en cours